



CHAMPIONNAT R1 CARPE AU COUP

ILE DE FRANE & NORMANDIE

CARPODROME LA PRAIRIE

8 route de Sery 60800 Crépy-en-Valois

SAMEDI 12 & DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024



Championnat organisé par le TEAM J-PECHE COMPETITION en partenariat avec le Carpodrome de la Prairie et le CD94.

Epreuve devant respecter le règlement sportif de la Commission Eau Douce de la FFPS.

SPORT PROPRE = SPORT SANS DOPAGE

Infos site et secteurs :

Poissons dominants	Carpes miroir et commune, amours blancs.
--------------------	--

Point de RDV : 8 route de Sery 60800 Crépy-en-Valois

→ Merci de prévoir le chariot, si le chemin est non praticable en voiture
Profondeur du carpodrome de 50 cm à 1.50 m maxi.

Limitations :

	Maximum	Particularités
Cannes	13 mètres maxi	Moulinet interdit.
Amorce	15 litres tout compris	(Amorces ; graines cuites ; pellets ; pâtes (mouillées ou sèche) etc.) Compter 4 boîtes de maïs standard pour 1 litre
Esches tout confondues	3 litres	Dont 2 litres de vers de terre non coupés Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle
Fouillis /Vers de vase	Interdit	

Horaires :

	Manche1 (samedi)	Manche2 (dimanche)
Rendez-vous (*)	8h00	8h00
Contrôle licence/Rappel règlement & tirage au sort	8h15	8h15
Entrée dans les box	8h45	8h45
Début des contrôles (*)	10h30	10h30
Amorçage	11h20	11h20
Début de la manche	11h30	11h30

5 minutes	16h25	16h25
Fin de la manche	16h30	16h30
Proclamation Résultats & Palmarès		17h30

Informations diverses :

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	CAILLE Jerome	0676027361	caillejerome95@gmail.com
Organisateur de l'épreuve	CAILLEJEROME		
Responsable CD94	Armand Leduc	0625893865	

En cas de forfait, merci de prévenir le responsable du championnat :
Mr CAILLE JEROME

Montant de l'inscription :

20 € par compétiteur.

Date limite d'inscription le 10 Septembre 2024, cachet de la poste fait foi, après cette date l'inscription ne sera pas prise en compte.

Important :

Règlement sur place

Buvette et restauration :

Restauration possible sur place le midi possible

8€ sandwichs + chips + boissons.

En sandwichs Sanglier Jambon Rillettes

Hébergements :

- Hôtel Kyriad Crepy en Valois

Règlement particulier :

- compétiteurs inscrits à la R1.
- Aucune bourriche à l'eau pendant les entrainements.
- Par respect pour les bénévoles & l'association, nous vous demandons de laisser votre emplacement propre après votre passage pendant les entrainements et la compétition.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.
- Le chariot selon la météo.

Classement et grille de tirage :

Classement général, au point par manche, et addition des points de chaque manche pour le classement final.

Il y aura peut-être 2 secteurs selon le nombre d'inscrits, tirage au sort selon une grille officielle fédé de type RENE CATHELIN. Les pêcheurs sont classés aux points du plus petit nombre au plus grand.

En cas d'égalité du nombre total de points, les pêcheurs seront départagés par le plus gros poids total obtenu sur les 2 manches. S'il subsiste encore des ex-aequo, ils seront départagés par le plus gros poids obtenu sur l'une des manches.

Règlement Commission Eau Douce FFPS :

- Pêche à la canne, 13 m maximum. Moulinet interdit.
- Fouillis et vers de vase interdit dans l'amorce et à l'hameçon.
- Les graines cuites (maïs, chènevis,...) sont comptabilisées avec les amorces.
- Les pates doivent être présentées au contrôle mais pas obligatoirement mouillées, elles seront comptabilisées dans les amorces.
- Les imitations d'esches animales (artificielles ou synthétiques), quelle que soit la matière (Polystyrène, caoutchouc, éponge, ...) tels asticots, teignes, vers de vase, vers de terre, sont interdites.

- Les imitations de graines, (maïs, chènevis, ...) et/ou de pellets sont autorisées.
- La souris, la boule magique est autorisée.
- Amorçage à la coupelle, la fronde est autorisée pour l'agrainage uniquement.
- L'épuisage est obligatoire.
- Les esches flottantes et le pain flottant sont interdits pour l'amorçage.
- Pain autorisé uniquement à l'emporte-pièce et à l'hameçon.
- Ligne avec flotteur, surplombée interdite, Tresse interdite.
- Hameçon simple sans ardillon n°10 maximum (écartement de 7mm) – **Ardillon écrasé interdit.**
- Seuls seront comptabilisés les carpes, carassins et amours blancs, tous les autres poissons seront remis à l'eau immédiatement. **Les amours seront pesées immédiatement par un commissaire et remis à l'eau dans la foulée.**
- Tapis de réception obligatoire.
- Quelle que soit la circonstance, il est formellement interdit de saisir un poisson par les yeux.
- Les poissons devront être mis en bourriche à l'aide de l'épuisette, en cas d'impossibilité, très gros poissons, le tapis de réception est obligatoire.
- Il est interdit de mettre plus de 25 kilos (ou 4 poissons si le poids moyen dépasse 7 kilos) dans une même bourriche. S'il y a plus de 4 poissons et que le poids total dépasse la limite autorisée, elle ne sera comptabilisée que pour 25 kilos.
- Prévoir donc plusieurs bourriches de 3 m (minimum) en micro-maille.
- Ne rien jeter à l'eau après la manche (amorces, pellets ...)
- En cas de prise d'un poisson, il est formellement interdit de remettre une ligne en action de pêche ou d'utiliser une coupelle avant la mise en bourriche du dit poisson.
- Le « pendu » est interdit.
- Aucun retour au véhicule après le contrôle des esches (sauf urgence sous la surveillance d'un commissaire).
- La pesée est obligatoire, interdiction de remettre du poisson à l'eau ou de sortir les bourriches, avant l'arrivée de l'équipe de pesée.